

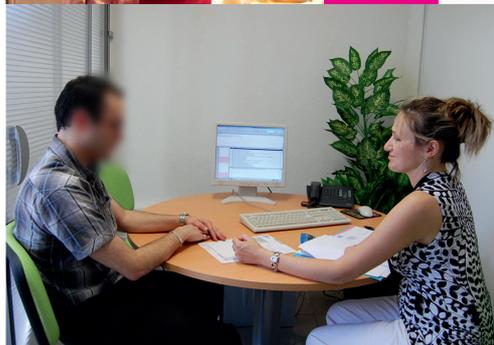


Association Tutélaire de l'Aude

ASSOCIATION MEMBRE DE  Unapei



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



RAPPORT MORAL

par M^{me} Michèle BONAL présidente de l'Atdi

page 2

RÉSUMÉ DU P.V AG 2018

par M^{me} Maggie MATARAZZO secrétaire

page 3

RAPPORT FINANCIER

par M^{me} Suzanne MOT trésorière de l'Atdi

page 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

par M^{me} Isabelle VIAL directrice de l'Atdi

page 4

PROJET DE CHANGEMENT DE LOCAUX

par M. Pierre DUPONT vice-président de l'Atdi
et président de la commission de gestion et patrimoine

page 7

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe de direction l'année 2018 a été une année de réorganisation.

Serge Loubet, ancien directeur de l'Atdi a pris sa retraite au 28 février 2018. Il nous a reçus à Aragon pour fêter son départ et nous avons pu l'honorer, lui dire notre reconnaissance et notre amitié. Le bureau lui a proposé le titre de membre honoraire, conforme à nos statuts, et il représente l'Atdi, sur des instances régionales et nationales.

Le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2017 avait approuvé, suite à la demande de passage à la retraite de Patrick Gunther, la reconfiguration de l'équipe de direction à compter du 1^{er} janvier 2018, avec Isabelle Vial directrice, Nadine Estruc directrice adjointe et la création d'un poste de chef de service. Adeline Carpentier a rejoint l'équipe de direction à ce poste le 5 septembre 2018. Nous remercions chaleureusement la nouvelle équipe de direction de s'être emparée avec courage et ténacité de tâches et de responsabilités nouvelles.

L'année 2018 a été marquée par des événements graves de notre pays audois: l'attentat du supermarché à Trèbes le 23 mars en pleine période de la « campagne brioches », et les inondations cataclysmiques en octobre 2018.

Nous avons une pensée pour les salariés et les administrateurs de l'Atdi, ainsi que toutes les personnes qui ont subi ces événements traumatiques et ont eu à s'appuyer sur la solidarité collective.

La DDCSPP a déclenché une inspection de nos services mi-avril 2018. Cette inspection est arrivée quelques mois à peine après le rendu de l'évaluation externe effectuée par M. Laurent Barbe, dans le cadre du CRESS: il avait émis des préconisations et l'Atdi s'était donc engagée dans un travail d'amélioration des services rendus dans le cadre de la tutelle. L'inspection de la DDCSPP a été satisfaisante concernant la qualité maintenue de l'accompagnement de majeurs protégés. Un travail considérable a été accompli par la direction et les salariés pour répondre à la mise en conformité de certaines procédures dans les délais impartis. Nous sommes conscients que ces tâches viennent se surajouter au travail quotidien de la tutelle et nous remercions les équipes du pôle délégué et du pôle administratif d'avoir répondu positivement à ces exigences, sans négliger l'attention portée aux majeurs protégés.

Les administrateurs et le bureau ont aussi été particulièrement sollicités:

Nous avons réuni le Conseil d'Administration 3 fois: le 27 avril; le 31 mai et le 15 novembre. Lors de l'assemblée générale 2018 six administrateurs ont renouvelé leur mandat et deux nouvelles personnes ont été élues: Madame Marie-Jeanne Pillais et Madame Monique Durand. Nous les remercions tous pour leur engagement à l'Atdi. Je souhaite aussi que nous ayons une pensée pour monsieur Bernard Bret décédé le 31 janvier 2019, administrateur de l'Atdi, fortement engagé dans le mouvement parental et l'aide aux familles.



Rapport moral

M^{me} Michèle Bonal
Présidente de l'Atdi

Assemblée générale de l'Atdi
Vendredi 7 juin 2019
à Ventenac-Cabardès



Le bureau s'est réuni pour préparer chaque CA et a été sollicité pour de multiples tâches: recrutement pour le poste de chef de service, recherche des locaux, soutien à la réorganisation des services, préparation de l'assemblée générale et de la Journée de l'Atdi du 7 juin, travail dans les commissions, rencontres avec nos partenaires, coopérations. Nos remerciements vont à tous et en particulier aux membres du bureau pour leur disponibilité et l'apport de leurs compétences respectives facilitant les prises de décision. Le nouveau bureau a été constitué en novembre 2018: Jean-François Roucou s'est retiré du bureau et est resté administrateur; Nicole Coursière s'est proposée au poste de secrétaire adjointe.

Je voudrais aussi remercier Monsieur Belhabchi commissaire aux comptes qui nous accompagne depuis plusieurs années, présent à nos conseils d'administration, et veille à la bonne tenue de notre comptabilité.

C'était pour nous un challenge d'organiser la journée de l'Atdi 2018 en l'absence de Serge Loubet; Philippe Kern et Stéphane Kowalczyk ont largement contribué à sa réussite; le thème « **La vie privée dans tous ses éclats; Respecter l'intimité dans l'accompagnement des personnes.** » a suscité de nombreux témoignages et les échanges avec la salle ont été très interactifs avec la participation des personnes en situation d'handicap, de professionnels, des représentants des familles, des représentants des associations, comme l'association Nous Aussi. Cette journée demandant un investissement important des salariés et des bénévoles, nous avons décidé de proposer pour 2019 un format simplifié avec un programme sur une demi-journée.

Le comité éthique s'est réuni 3 fois 19 janvier, 6 avril et 14 septembre, animé par Benjamin Lillier, conseiller technique de l'URIOPSS. Madame Gau et Madame Lalande nous ont rejoints début 2019. Deux situations complexes ont été travaillées collectivement à chaque réunion et nous remercions les délégués qui nous ont accordé leur confiance en venant nous les présenter. Le travail du Comité Éthique va venir soutenir la réflexion de cette matinée.

Grâce à notre travail collectif l'Atdi a amorcé une étape de transition et de réorganisation: nous espérons que le changement de l'outil informatique et la réalisation du projet de changement de locaux amèneront un confort pour les salariés et la facilitation de l'accueil des majeurs protégés.

Je conclurai en rappelant les 3 axes qui sont la carte d'identité de l'Atdi et qui font sa vitalité: solidarité, citoyenneté, professionnalisme.

Restons solidaires auprès des personnes les plus vulnérables qui demandent toute notre attention, restons solidaires aussi entre nous dans l'accomplissement de la mission qui nous est confiée.

PROCÈS-VERBAL

Résumé de l'Assemblée Générale de l'Atdi qui s'est tenue le 8 juin 2018 au Théâtre Na Loba de PENNAUTIER

En premier lieu, notre Présidente, Mme BONAL remercie M. DIMONT, Adjoint Maire de Pennautier, qui nous a reçus.

Après avoir remercié l'ensemble des parents, amis et partenaires présents, Mme BONAL propose d'ouvrir l'Assemblée Générale statutaire, au cours de laquelle:

- a été approuvé le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017,

- a été procédé au renouvellement du mandat de six administrateurs et à la cooptation de deux administratrices

- a été voté le maintien du taux de la cotisation à 7 €. Mme MOT, notre Trésorière et M. GAVET, Trésorier adjoint et membres de notre Commission Patrimoine et Budget, nous ont présenté les comptes 2017.

M. DUPONT, notre Vice-Président a présenté à l'assemblée un historique concernant notre projet de changement de locaux.

M. BELHABCHI, notre Commissaire aux Comptes nous a rendu compte de sa mission et nous a fait part de ses conclusions suite aux vérifications opérées au Siège de l'Association.

Notre Directrice, Mme VIAL, a donné lecture du rapport d'activité.

Avant de passer à la deuxième partie de l'après-midi, notre Présidente, Mme BONAL a évoqué, dans son rapport moral, les départs en retraite de Patrick GUNTHER et Serge LOUBET, et la reconfiguration de l'équipe de Direction. Elle a également évoqué les conclusions de l'Évaluation Externe ainsi que la mise en travail du Comité Éthique. En conclusion, elle a insisté sur la grande solidarité qui existe entre tous, administrateurs et professionnels.

Rapport financier

M^{me} Suzanne MOT
Trésorière de l'Atdi

Comme vous le savez, notre Association gère trois services différents mais complémentaires pour lesquels nous sommes amenés à collecter des fonds pour assurer leur fonctionnement. Ces fonds ont des provenances différentes suivant les services.

Pour l'exercice 2018, nous avons bénéficié d'un budget global de 1454983 € au titre des produits et de 1481533 € au titre des charges, soit un résultat déficitaire global de 26550 €.

Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (service de Tutelle) a disposé pour fonctionner, d'un budget de **1275975 €**.

Cette enveloppe se compose d'une dotation globale de financement d'un montant de **1056432 €** (répartie entre 2 financeurs, l'État pour 99,70 % et le Conseil Départemental pour 0,30 %), d'une subvention de **14691 €** destinée au financement du Service de Soutien et d'Information aux Tuteurs Familiaux qui nous a été versée par les Services de la Cohésion Sociale.

Cette enveloppe est complétée par la participation des bénéficiaires à hauteur de **180289 €** (calculée en application des barèmes fixés par décret ministériel), de Produits Divers pour un montant de **22273 €**. Nous avons également eu recours à une reprise sur provisions pour un montant de 2288 € (destinée à couvrir le départ en retraite d'une salariée).

Le Service Mandataire à la Protection des Majeurs dégage un résultat positif de 1198 € qui sera affecté en réserve de compensation.

Le Service Emplois Familiaux, d'un budget de **77768 €** tire ses ressources de la perception de frais de gestion facturés à ses usagers. Ce service dégage un résultat positif de **10422 €**.

L'association, a disposé pour son fonctionnement d'un budget de **101239 €**, provenant d'une participation versée par les services précités, de quelques produits financiers et des cotisations des adhérents. Nous avons également fait appel à des reprises sur provisions antérieurement constituées qui ont permis de financer le départ en retraite, en février 2018, de M. LOUBET.

Le résultat 2018 est déficitaire de 38170 € et sera imputé sur la ligne de report à nouveau qui le permet.

Rapport d'activité

Mme Isabelle VIAL
Directrice de l'Atdi

Après les changements rencontrés en 2017, 2018 a été une année au cours de laquelle nous avons cherché à stabiliser l'organisation. En effet, suite au départ de M. Patrick GUNTHER au 31 décembre 2017 et à celui de M. Serge LOUBET, Directeur fondateur au 28 février 2018, une nouvelle équipe de direction a été constituée et s'est vue complétée, en septembre 2018, par l'arrivée de M^{me} CARPENTIER Adeline en qualité de Chef de Service.

Les équipes de professionnels tendent à se stabiliser également. En juin 2018, nous avons vu le départ de Mme MOURGUES Marie qui a été remplacée par M. PAYARD Antonin.

Sur le plan des professionnels de l'unité administrative et comptable, M^{me} Joëlle ESCARE a pris sa retraite en mars 2018. Nous avons rencontré quelques difficultés pour pourvoir ce temps de travail et, après plusieurs tentatives de recrutement, nous venons, en ce début de Juin, de recruter M^{me} Florie FERNANDEZ qui va venir consolider l'organisation du Pole Comptabilité. Courant dernier trimestre 2018, nous avons également bénéficié du retour à son poste de M^{me} ROUCH Magali.

Malgré ces mouvements de personnels, nous nous sommes attachés à ce qu'il y ait toujours un effectif suffisant pour faire face aux activités à prendre en charge.

Force est de constater que ces activités sont en constante progression et nous demandent en permanence de nous adapter au mieux. Pour exemple, notre service administratif s'est vu, cette année, submergé au moment des déclarations d'impôts puisque des déclarations numériques ont dû être mises en place pour la quasi-totalité de nos bénéficiaires. Néanmoins, l'ensemble des démarches ont été réalisées en temps et en heure. La numérisation qui se généralise va interroger nos fonctionnements et notre organisation interne.

Courant avril 2018, notre Service Mandataire a fait l'objet d'une inspection réalisée par les services de la Cohésion Sociale (notre organe de tutelle) qui a pointé un certain nombre de démarches à réaliser afin d'être en pleine conformité.

Pour ce faire, nous avons dû procéder à un désencombrement important de nos espaces. Tout le monde a participé et, tout en assurant la permanence de service, une benne de 5 tonnes a été remplie et a été expédiée à la destruction. Depuis, les locaux n'ont certes pas été élargis mais des espaces ont été dégagés.

De même, nous avons entrepris une mise à jour drastique dans la rédaction des DIPM, document réglementaire dans notre service (équivalent au projet personnalisé dans un établissement social et médico-social). À ce jour, pour 715 bénéficiaires accompagnés, nous avons réalisé plus de 600

DIPM. L'équipe de professionnel est félicitée de son engagement et de son efficacité.

Par ailleurs, il nous a été préconisé une modernisation de nos outils informatiques, aujourd'hui obsolètes et hermétiques. Nous avons donc entrepris des démarches pour cette amélioration, prenant attache auprès de la société SIGMA, qui développe un logiciel spécifique utilisé par les services mandataires et qui rassemble, en un seul outil, 3 de nos logiciels actuels. Ce changement qui est programmé pour la fin 2019, va permettre de fluidifier les échanges et de sécuriser nos données.

Le Bilan d'inspection nous a servi de feuille de route et nous cheminons vers une organisation conforme à ce que préconisent les textes.

Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
L'Activité est en progression douce mais constante puisque, au 31 décembre 2018, nous assurons l'accompagnement de 718 personnes. **Tableau 1 - voir page 6**

Nous avons constaté une légère évolution dans la répartition des lieux d'habitation des personnes accompagnées (diapo) puisque, au 31 décembre, 60 % des personnes que nous accompagnons vivent à domicile contre 40 % résidant dans des institutions. **Tableau 1 - voir page 6**

Au cours de l'exercice 2018, nous avons accueilli 58 nouvelles mesures, nous constatons une forte proportion de personnes bénéficiant de mesures de Curatelle renforcée. Depuis peu, nous notons un accroissement des « doubles mesures », exercées conjointement par notre service (biens) et la famille (personne). **Tableau 2 - voir page 6**

Nous avons constaté 54 sorties sur ce même exercice. Là également, nous notons une évolution importante en matière de curatelle renforcée. Les sorties sont de 3 sortes : la plus grande partie est liée aux décès des personnes : nous avons malheureusement enregistré 35 décès en 2018. Nous constatons de plus en plus une mobilité des majeurs (14 transferts de mesures) et un certain nombre de Main Levée de mesure (5). **Tableau 3 - voir page 7**

Soutien et d'Information aux Tuteurs Familiaux (SISTF)
Au sein du Service mandataire, nous avons développé un service de Soutien et d'Information aux Tuteurs Familiaux. Nous sommes à disposition des familles, que ce soit par téléphone ou lors d'entretien au bureau ou à domicile, pour dispenser des conseils, avant ou pendant la mesure de protection, apporter notre soutien pour l'élaboration des comptes rendus de gestion ou de certaines requêtes aux magistrats par exemple. L'année 2018 aura été riche de sollicitations.

Coopérations en marche

Nous avons également continué notre investissement au sein des Coopérations en Marche (diapo), actions que nous menons en inter-associations avec l'Udaf et l'Apam. Nous avons participé à la mise en route de l'Atelier 1 (qui consiste à aller présenter dans les établissements les missions d'un mandataire judiciaire) et avons pu réaliser un certain nombre de présentations au sein de différentes structures. Nous avons également rencontré les services de la psychiatrie, tant sur Narbonne que sur Limoux pour essayer de mettre en place des moyens de communication plus fluides.

Ces échanges se poursuivront en 2019 avec des rencontres avec les magistrats audois.

Également avec le Président du Conseil de l'Ordre des Médecin afin de faciliter l'élaboration des certificats médicaux nécessaires à l'instruction d'un certain nombre de dossiers. Un projet également se dessine, travailler sur la mise en route de l'Atelier 7, avec le concours de l'ensemble de nos partenaires institutionnels sur la notion du Risque Partagé.

Le Service Emplois Familiaux (SEF)

Le Service Emplois Familiaux de l'Atdi (diapo) quant à lui, présente actuellement une stabilité de ses activités. Celle-ci tendent à se développer vers des personnes autres que les majeurs protégés suivis par l'Atdi. Au 31 décembre, nous avons comptabilisé un peu plus de 45 300 heures de travail pour l'année.

Comité Éthique

Créé en 2017, les échanges qui vont suivre cette assemblée générale sont issus des travaux menés par cette instance et de l'ensemble des questionnements qui ont pu être abordés. Cette instance de réflexion de l'Atdi, est composée d'administrateurs, de salariés et de membres de la société civile, amis de notre association. Le comité se réunit 3 fois par an, sous l'animation de Benjamin LILLIER de l'Uriopss. Lors de ces rencontres, nous réfléchissons à nos postures professionnelles et à nos engagements auprès des majeurs protégés. Il en est de même pour nos différentes commissions participatives qui œuvrent pour réaliser les objectifs fixés.

Vers de nouveaux locaux

Nous avons à mener un projet qui nous tient à cœur, ainsi que M. DUPONT a pu en faire part lors de son intervention (lire page 7), c'est celui concernant le changement de locaux auquel nous travaillons depuis 3 ans. C'est long, mais nous voulons réussir ce déménagement pour des locaux à la fois conviviaux, sécurisés et fonctionnels.

Représentations de l'Atdi

L'Atdi, s'est aussi positionnée dans le paysage départemental et régional, siégeant dans de multiples instances comme HandiAude, la COMEX (Commission exécutive de la MDPH), le CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), le SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation), l'Unapei Occitanie, l'Uriopss, le comité des usagers et les commissions d'admission de la MDPH, le SCDA (Sous-Commission Départementale d'Accessibilité)... L'ATDI assure ces représentations pour le compte des usagers et pour la défense de leur droit.

Pour conclure, nos perspectives pour 2019 sont :

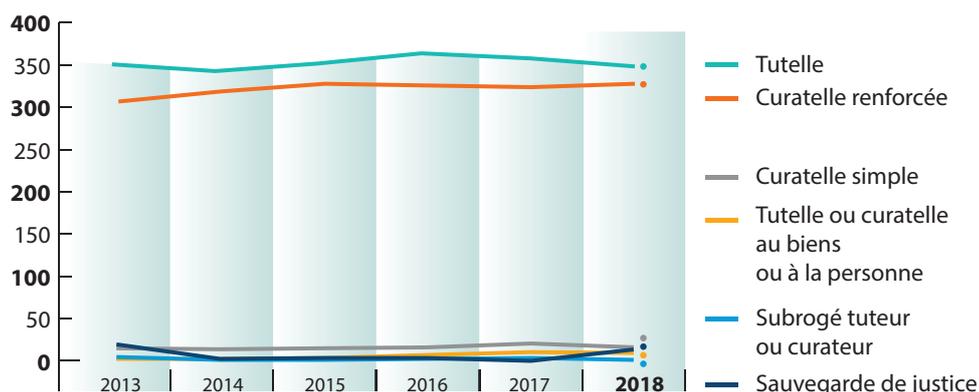
- Assurer le meilleur accompagnement à personnes protégées
- Stabiliser l'organisation des services
- Moderniser nos outils informatiques et assurer la cohérence et l'accessibilité à l'information
- Renforcer le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Développer le service d'emploi familial
- Finaliser la recherche de locaux
- Continuer à occuper le paysage politique local et régional au service des personnes que nous accompagnons
- Et tout nouveau défi...

1 ÉVOLUTIONS DU TYPE DES MESURES & RÉPARTITION PAR TYPE D'HABITAT



Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Évolution du type de mesures →



Répartition par type d'habitat →



2 ÉVOLUTIONS DES ENTRÉES DE MESURES



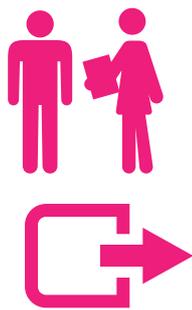
Évolution des entrées



- Tutelle
- Curatelle renforcée
- Curatelle simple
- Tutelle ou curatelle au biens ou à la personne
- Subrogé tuteur ou curateur
- Tuteur/curateur Ad hoc
- Sauvegarde de justice



3 ÉVOLUTIONS DES SORTIES DE MESURES



Évolution des sorties →



Type de sorties →



Retour sur l'historique du projet de changement de locaux de l'Atdi

M. Pierre DUPONT

vice-président de l'Atdi et président de la commission de gestion et patrimoine

Ainsi que nous avons pu l'évoquer au cours de l'AG de l'année dernière, ce projet est toujours d'actualité et occupe une grande place dans nos rencontres d'administrateurs.

Engagé depuis 2016 suite au constat fait sur l'exiguïté des locaux actuels et les désagréments causés par le fait d'occuper deux bâtiments séparés avec des équipes de professionnels scindées et une circulation de l'information de fait rendu plus difficile, plusieurs pistes ont été suivies.

Nous avons visité quelques locaux disponibles sur la Zone du Pont Rouge ou la ZI La Bouriette, nous avons même reçu la proposition d'un investisseur de construire un bâtiment adapté à nos besoins (en termes d'accessibilité, de sécurité) sur un terrain lui appartenant. Toutefois, suite au désengagement de l'investisseur, nous nous sommes retrouvés au point de départ.

Début 2018, un entretien avec l'adjointe au maire de Carcassonne chargée de l'urbanisme a été réalisé mais aucune suite n'a été apportée pour l'instant.

Fin 2018, nous avons également eu un contact avec un promoteur envisageant un projet d'envergure sur la zone de La Ferraudière. Il a pensé que nous pourrions être intéressés par sa proposition, d'autant plus qu'il souhaite rallier également à ce projet d'autres associations. Nous sommes dans l'attente d'une avancée de son projet.

Dernièrement, nous avons rencontré un représentant de l'Agglo qui a été très attentif à nos besoins et à nos souhaits. Une recherche va être entreprise. Nous avons évoqué la possibilité de bâtiments disponibles ou, d'un terrain sur lequel nous pourrions construire. D'ici fin juin, nous devrions avoir un retour.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes toujours très actifs à mener à bien ce projet de changement de locaux et nous nous y employons. Les administrateurs et les membres de la direction sont toujours mobilisés et font le maximum pour trouver une issue favorable pour tous.



Atdi : Association Tutélaire de l'Aude,
23 avenue du Président Wilson,
BP 4, 11020 CARCASSONNE CEDEX



04 68 47 38 26



journeeatdi@atdi.asso.fr



Atdi!

Association Tutélaire de l'Aude

ASSOCIATION MEMBRE DE  Unapei

